

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

Le 20 août 2019

Séance spéciale du Conseil municipal, dûment convoquée par le directeur général par intérim, M. Gaétan Perron, tenue le 20 août 2019, à 20h, au bureau municipal, 66 chemin Auckland, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Audrey Turgeon, Yves Bond et Pierre Blouin.

Les conseillers Perry Bell et Lee Brazel ont motivé leur absence.

Le directeur général par intérim, Gaétan Perron est aussi présent.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la session à 20h.

Prendre note que l'avis de convocation a été signifié tel que requis à tous les membres du conseil (article 156 du Code municipal du Québec) le 14 août 2019 aux membres du conseil municipal par courriel.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (Code municipal du Québec - article 148)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-08-17

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y avait pas d'assistance.

4 Financement permanent du règlement 2018-120

2019-08-18

LE CONSEILLER YVES BOND SE RETIRE DES DISCUSSIONS

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2018-120 approuvé par le MAMH le 2 novembre 2018 n'a pas fait l'objet d'un financement permanent et que la dépense a été effectuée ;

CONSIDÉRANT QU'un règlement d'emprunt de moins de 100 000 \$ peut être financé par une institution locale ;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'emprunter 60 000\$ de la Caisse Desjardins des Verts Sommets de l'Estrie pour une période de 3 ans, remboursable de la façon suivante : 30 août 2020 : 20 000\$, 30 août 2021 : 20 000\$, 30 août 2022 : 20 000\$ au taux de 4.2% et de payer des frais d'ouverture de dossier au montant de 250 \$;

QUE les intérêts soient payables semestriellement,

QUE le maire, Yann Vallières et Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe, soient autorisés à signer tous les documents à cet effet.

ADOPTÉE

5 Financement temporaire en remplacement du règlement d'emprunt 2019-130

LE CONSEILLER YVES BOND SE RETIRE DES DISCUSSIONS

2019-08-19

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2019-130 adopté le 19 juin 2019 n'est pas approuvé par le MAMH ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de ce règlement est de financer des travaux exécutés dans le cadre du programme TECQ 2014-2018,

CONSIDÉRANT QUE la programmation des travaux a été soumise au MAMH le 24 janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la subvention accordée, soit 557 899\$, à la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a été confirmé par M. Jean-François Bellemare, directeur général des Infrastructures, le 4 février 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention sera payée comptant dès que la reddition de compte de ce projet TECQ 2014-2018 sera soumise, auditée et approuvée ;

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'emprunter 557 899 \$ de la Caisse Desjardins des Verts Sommets de l'Estrie pour une période de 1 an, au taux de 4,45% et de payer des frais d'ouverture de dossier de 250 \$;

QUE le maire, Yann Vallières et Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe, soient autorisés à signer tous les documents à cet effet ;

D'aviser le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que la Municipalité annule ce règlement 2019-130.

ADOPTÉE

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2019-08-20

Il est proposé par **Yves Bond**

de clore la présente session à 20h06, l'ordre du jour étant épuisé.

Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Yann Vallières, maire

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe